

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
D'OCCITANIE

art. L.411-2 du code de l'Env et AM du 12/01/2016

Référence du projet : n° 2018-06-13a-00736

Référence de la demande : n° 2018-00736-041-001

Dénomination du projet : Elargissement de la RD8 commune de Sarriac-Bigorre et Bazillac

Bénéficiaire : CD65

Lieu des opérations : Sarriac-Bigorre et Bazillac

Espèces protégées concernées : groupe Amphibiens, Insectes

AVIS : Favorable [ ]	Favorable sous conditions [ X ]	Défavorable [ ]
Avis favorable sous les réserves suivantes :		
<ul style="list-style-type: none"><li>- que tout abattage d'arbre isolé fasse l'objet d'une prospection (chiroptères, espèces saproxyliques);</li><li>- que le calendrier de travaux mis en place assure un phasage des opérations notamment sur la chronologie des travaux : pour minimiser l'impact du creusement du nouveau fossé sur les espèces protégées (agrion de Mercure, triton palmé et crapaud épineux), il sera nécessaire de conserver l'habitat des espèces (= l'ancien fossé) jusqu'à l'achèvement des opérations de creusement du nouveau fossé et sa "naturation" ;</li><li>- d'assurer que les caractéristiques du nouveau fossé soient compatibles avec l'hébergement des espèces concernées dans de bonnes conditions ;</li><li>- qu'une attention toute particulière soit apportée au lézard vivipare dont il serait intéressant de connaître les effectifs avant et après travaux (avec un suivi) ;</li><li>- qu'il soit fait un signalement de tout déplacement d'individus des espèces concernées (=&gt; DREAL)</li></ul>		
Président du CSRPN	[ ]	[ ]
EXPERT COORDINATEUR CONNAISSANCE	[ X ]	[ ]
EXPERT DELEGUE FAUNE POISSONS	[ ]	[ ]
EXPERT DELEGUE FAUNE AMPHIBIENS/REPTILES	[ ]	[ ]
EXPERT DELEGUE FAUNE OISEAUX	[ ]	[ ]
EXPERT DELEGUE FAUNE MAMMIFERES	[ ]	[ ]
EXPERT DELEGUE FAUNE INVERTEBRES	[ ]	[ ]
EXPERT DELEGUE FLORE	[ ]	[ ]
EXPERT DELEGUE MER	[ ]	[ ]
Fait le : 5 juillet 2018		Signature : 